

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-pier Claing

<https://www.cadre21.org/membres/d7dadd6d7c85d3365f8d0ed0>

Date d'obtention : 2021-03-16 13:48:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, les étapes sont très importantes dans le but d'uniformiser les interventions et surtout diminuer les impacts sur les individus concernés.

Il est primordiale de rencontrer le jeune pour débiter l'amorcer ,évaluer la nature (préoccupant à très préoccupant), comprendre la nature (acte impulsif ou malveillant) et l'étendue de la diffusion des photos/vidéos. La méthode Sexto se veut un partenariat avec les policiers et le DPCP donc, suite à notre évaluation de la situation il faut informer les policiers qui déclenchera ces étapes d'intervention qui fera le pont avec le DPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut dans un premier temps rassurer la victime ou l'élève qui se présente à nous pour nous dénoncer une situation , l'accueillir avec bienveillance afin qu'elle/il ne se sente pas jugé et la/le moins honteuse possible. Ensuite, il est important d'évaluer la situation selon la grille préétablie afin de ne pas oublier d'éléments, de préserver l'intégrité du jeune ,et parce que chacun situation est différente. Il faut agir rapide et efficacement , c'est pourquoi la trousse Sexto existe. Le but, est de diminuer les impacts chez nos jeunes et même pour leur famille ainsi et surtout de cesser le plus rapide l'étendue de la diffusion des images/vidéo qui sont considérés comme une forme de pornographie juvéniles. Il ne faut pas cesser une intervention pour quelques raisons que se soit, nous devons faire chaque étape. Une fois la grille d'évaluation complété nous devons informer les policiers. Nous voulons également que le jeune soit sensibiliser et éduquer faces aux conséquences du sextage.

En aucun cas , les intervenants doivent regarder ou avoir en leur possession les photos/vidéos. L'école n'est pas mandataire de la police alors si les policiers ont une informations concernant un autre élève ils doivent le rencontrer et déclencher la trousse eux même. Si un parent se présente à l'école nous devons le rediriger vers le poste de police s'il ne s'agit pas d'un cas qui entre dans le protocole sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De façon générale, je suis à l'aise avec ce genre de situation surtout puisque mon école utilise la guide canadien de la protection de l'enfance depuis un moment déjà et qu'il y a des étapes très claires et bien précises pour bien gérer ce genre de situation. Par contre, dans la situation; le parent vient nous demander de l'aide et que je dois le référer au poste de police .J'ai le sentiment de ne pas l'aider , de ne pas m'assurer que le protocole se déclenche vite bref, je vis un certain malaise. Tout comme ; si un policier m'appelle et que je dois refuser de faire la grille avec un de mes élèves pour l'aider .Je suis consciente que si c'est faite ainsi , c'est en lien avec l'enquête en cours et/ou le DPCP , mais je vous nomme mon malaise.